

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM26-04

**AVIS** est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance ordinaire du 5 mai 2026.

**Nature et effet :**

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil municipal qui sera tenue le mardi 5 mai 2026 à 20 h, en la salle du Conseil, au 1199, rue Principale, à Saint-Dominique, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative au lotissement d'un terrain et l'emplacement d'une case de stationnement. Les travaux sont situés à l'adresse civique 1177-1179, rue Principale (lot 2 210 714).

En vertu de l'article 4.1 du règlement de zonage 2017-325, la largeur minimale d'un lot destiné à une résidence bifamiliale isolée est de 18,00 mètres. Le lot projeté à une largeur de 12,50 mètres. Également, en vertu de l'article 19.4 du règlement mentionné ci-haut, une case de stationnement doit être située à une distance minimale de 0,60 m. La case de stationnement proposée est située à 0,30 m.

DONNÉ à Saint-Dominique, ce 15<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2026.



Jolyane Lamarche  
Greffière adjointe